

CONCOURS PHOTO FRANCO-ALLEMAND 2023 SUR LE THÈME DE LA « LIBERTÉ » EXPOSITION 2023-2024

CONDITIONS DE PARTICIPATION POUR LES ÉTUDIANT.E.S

SITE INTERNET DU CONCOURS :
<https://concours-wettbewerb.eu>

OBJECTIFS DU CONCOURS PHOTO

Le concours photo franco-allemand est un concours de photographie destiné aux étudiant.e.s des établissements d'enseignement supérieur en France et en Allemagne, organisé conjointement par le DSW et les STW, ainsi que par le Cnous et les Crous.

Le concours photo a pour but d'encourager les activités artistiques et internationales des étudiant.e.s, de renforcer l'amitié franco-allemande et de soutenir les activités internationales et culturelles des Crous et des STW.

Le concours sert enfin à la réalisation d'une exposition franco-allemande itinérante qui sera présentée en parallèle dans les Crous, les STW et à l'OFAJ au cours de l'année et qui sera également réalisée sous format numérique.

CONDITIONS DE PARTICIPATION POUR LES ÉTUDIANT.E.S

Peuvent participer tous les étudiant.e.s majeurs inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur français ou allemand, quelle que soit leur origine ou leur nationalité.

En téléchargeant une photo via le site Internet <https://concours-wettbewerb.eu>, tous et toutes les participant.e.s acceptent les conditions de participation énoncées ici et se déclarent en particulier d'accord avec les dispositions relatives aux droits d'utilisation, aux droits d'auteur et aux questions de protection des données.

FORME ET FORMAT DES TRAVAUX PHOTOGRAPHIQUES SOUMIS :

Sont admis à ce concours :

- des photos numériques en noir et blanc et en couleur **au format JPG (*.jpg) d'une résolution minimale de 2362 X 3544 pixels et d'une taille minimale de 3 Mo et maximale de 6 Mo ; la qualité du matériel photographique doit être suffisante pour une impression photo au format 20x30 cm.**
- les photos ne doivent comporter ni inscriptions, graphiques, tampons, filigranes, noms ou autres, ni de bordures ; en cas d'écart, les organisateurs se réservent le droit de recadrer les photos au format nécessaire.
- les collages de photos sont exclus de la participation.
- **la qualité du matériel photographique doit être suffisante pour l'exposition (format d'impression 20x30 cm).**

MODALITÉS DE PARTICIPATION POUR LES ÉTUDIANT.E.S

- Pour participer au concours il est indispensable de remplir le formulaire de participation sur le site web du projet : <https://concours-wettbewerb.eu>
→ **DATE LIMITE D'ENVOI : 30.03.2023**
- **Il n'est possible de soumettre qu'une seule photo par participant/e.**
- Les données suivantes sont demandées dans le formulaire d'inscription : nom, prénom, e-mail, numéro de téléphone, adresse, STW ou Crous correspondant, établissement d'enseignement supérieur, filière, titre de la photo, informations sur la réalisation de la photo (500 caractères maximum).
- En participant, vous confirmez votre accord sur les droits d'utilisation, les droits d'auteur et les questions de protection des données. Vous devez pouvoir fournir sur demande des organisateurs la confirmation écrite de l'accord d'utilisation de leur image aux sujets pris en photos.
- Pour participer, vous devez télécharger **une copie de votre carte étudiante**, mais pas de pièce d'identité. Il suffit de prouver que vous êtes inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur en France ou en Allemagne au moment de votre participation.
- Veuillez télécharger **UNIQUEMENT une photo**. Veuillez identifier votre fichier comme suit : [STW / ou Crous] [Nom][Prénom] [Mot-clé de la photo].
- Pour le concours, seules les photos que vous avez prises personnellement et qui n'ont pas déjà été récompensées dans le cadre d'un autre concours peuvent être envoyées. Le plagiat ne sera pas toléré.
- Si le jury sélectionne une photo qui n'a pas été prise personnellement par le participant concerné et si l'auteur fait valoir des droits contre les organisateurs, ces derniers se réservent le droit de faire valoir à leur tour des droits contre le participant.

Les participant.e.s exemptent le DSW, les STW, le Crous et les Crous ainsi que l'OFAJ de toute réclamation éventuelle à l'encontre de tiers, fondée sur une violation de la loi. Les frais y afférents comprennent également les frais d'une représentation nécessaire par un avocat.

Veuillez tenir compte des remarques suivantes, qui découlent du règlement sur la protection des données :

Les photos dans les situations suivantes sont en principe possibles **sans l'autorisation des personnes représentées** :

- Photos de célébrités ou de personnalités (par exemple un élu en séance publique)
- Photos prises lors d'événements publics, tant que des personnes individuelles ne sont pas mises en vedette
- Photos avec des personnes qui n'apparaissent pas en tant que sujet principal, individualisé, isolé et reconnaissable (par exemple : photos de bâtiments devant lesquels se trouvent des personnes par hasard).

Les photos dans les situations suivantes **ne sont en principe possibles qu'avec l'autorisation écrite des personnes représentées** :

- Toutes les photos d'enfants - uniquement avec l'accord écrit des représentants légaux
- Les gros plans de personnes individuelles et les portraits
- Photos de personnes dans l'exercice de leurs besoins fondamentaux (par exemple manger, boire, dormir ou se reposer)
- Photos d'adultes qui ne sont pas en mesure de donner eux-mêmes leur accord (par exemple en raison d'un handicap ou d'une maladie) - uniquement avec l'accord écrit de la personne autorisée.

PROCÉDURE DE SÉLECTION

SÉLECTION

Toutes les photos déposées dans le délai sont soumises à une procédure de sélection anonyme. Dans un premier temps, les membres du jury sélectionnent leurs photos préférées parmi toutes les photos ("shortlist"). Dans un deuxième temps, le jury sélectionne, lors d'une réunion, jusqu'à 25 photos pour l'exposition à partir des listes de favoris réunies et décerne les prix suivants :

1. Premier prix : 1000 € ;
2. Deuxième prix : 500 € ;
3. Mention spéciale de l'amitié franco-allemande (sans prix en espèces) pour valoriser une œuvre promouvant l'amitié franco-allemande

JURY

Le jury international est composé de représentants du Crous (2 personnes), du DSW (2 personnes) et des organismes de soutien financier (1 personne), qui n'ont pas accès aux photos envoyées lors de la procédure de participation. S'y ajoutent, dans la mesure du possible, d'anciens lauréats (2 personnes) et des artistes ou photographes des deux pays (2 personnes)

La participation au jury est bénévole.

Le jury peut délibérer valablement si au moins la moitié des membres invités sont présents ou peuvent être joints par vidéoconférence. Une délégation écrite préalable du mandat à une autre personne est possible.

Le jury prend ses décisions par consensus, en cas de litige à la majorité simple.

CRITÈRES

Le jury sélectionne les travaux exposés et les lauréats sur la base des critères suivants :

1. Pertinence du travail photographique par rapport au thème posé
2. Traitement thématique créatif du sujet
3. Dépassement des clichés, des modes de pensée installés et des préjugés
4. Qualité technique de la prise de vue.

Les photos sont évaluées de manière anonyme. Les œuvres sont anonymisées, la mention du nom, sexe, nationalité, l'âge, la langue, le domaine d'études ou l'établissement d'origine sont écartés. Seuls les titres individuels des photos et le pays d'études sont communiqués aux membres du jury sur demande, au service de l'équilibre de l'exposition, dans le cadre de la réunion du jury. Toutes les autres données ne sont nécessaires que pour faciliter l'exposition ultérieure.

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE LA RÉUNION DU JURY

Le comité d'organisation se réserve le droit absolu de décerner des prix spéciaux à certains travaux en raison de leurs caractéristiques exceptionnelles ou de renoncer à la remise des prix si les photos présentées ne sont pas de bonne qualité.

Les résultats seront publiés sur les sites web suivants :

<https://concours-wettbewerb.eu>
www.studentenwerke.de/de/Fotowettbewerb
www.etudiant.gouv.fr

Seuls les lauréats du concours et les photographes des travaux représentés dans l'exposition seront informés personnellement.

REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu, dans la mesure du possible, dans le cadre d'un vernissage, d'une conférence ou d'un événement culturel de l'organisateur. Le public intéressé est invité à la remise des prix, les frais d'hébergement et de voyage des lauréats sont pris en charge par les organisateurs.

Outre le prix, les lauréats reçoivent un certificat du DSW et du Cnous. Les participant.e.s à l'exposition recevront un message à cet effet ainsi qu'une liste des lieux d'exposition prévus.

COÛTS

Le concours photo est soutenu financièrement par l'Office franco-allemand pour la jeunesse.
La participation au concours est gratuite pour les étudiant.e.s.

EXPOSITION

Les photos sélectionnées seront présentées en Allemagne et en France dans le cadre d'une exposition itinérante, et d'une exposition numérique (DSW/STW, Cnous/Crous, DFJW).

En cas d'admission à l'exposition (exposition itinérante et exposition numérique), les participant.e.s acceptent que leurs photos publiées dans le cadre du concours, ainsi que les informations suivantes : nom des participant.e.s, leur établissement d'enseignement ainsi que leur STW ou Crous respectif, soient utilisées par le DSW et le Cnous sur les sites Internet du concours, du DSW et des STW, ainsi que sur les sites internet du Cnous et des Crous et de l'OFAJ pour la transmission et la publication par les médias/la presse et les médias sociaux dans les médias en ligne et hors ligne, à des fins non commerciales.

DISPOSITIONS RELATIVES À LA PROTECTION DES DONNÉES

Les données personnelles collectées dans le cadre du concours seront traitées conformément aux dispositions de la loi sur la protection des données.

Dans le cadre de l'application de cette loi, les participant.e.s disposent d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui les concernent personnellement.

CONSENTEMENT ET DROITS D'UTILISATION

Dans le cadre du concours, les participant.e.s accordent à l'ensemble des partenaires de coopération (Cnous, Crous, DSW, STW, OFAJ) un droit d'utilisation sur les photos et les textes envoyés, qui ne peuvent être utilisés qu'à des fins culturelles. Toute utilisation commerciale est exclue.

Les participant.e.s déclarent leur accord pour que les photos soient publiées sous forme imprimée et numérique :

- Dans les publications des STW, du Crous et du Cnous, dans les newsletters du Cnous et des Crous, du DSW, des STW, de l'OFAJ ou dans les publications des partenaires de coopération cités.
- Sur internet, sur les sites des STW et du DSW www.studentenwerke.de ainsi que sur les sites des Crous et du Cnous), sur le site internet du projet : <https://concours-wettbewerb.eu> et sur les sites de l'OFAJ : <https://www.dfjw.org> / et <https://www.ofaj.org>
- Dans les médias sociaux (par exemples : Facebook/Instagram/LinkedIn/Twitter) afin de faire connaître les résultats du concours et de promouvoir d'autres concours.

Toutefois, passé une période de cinq (5) ans, l'auteur est en droit sous réserve d'un préavis de 3 mois de demander que sa photo ne soit plus utilisée ni diffusée et que, dans la mesure du possible, sa photo ne soit plus conservée par les différentes parties.

Les auteurs sont nommément désignés dans le contexte d'utilisation respectif conformément à l'article 13 de la loi sur le droit d'auteur.

Par ailleurs, les photos peuvent également être utilisées après le concours, par exemples dans le cadre d'une présentation des photos lors de la remise des prix (y compris un compte-rendu) sur le site internet du concours et les sites internet des partenaires de coopération, à des fins de documentation, dans des expositions itinérantes, des expositions numériques et des vidéos relatives au concours, dans des calendriers, sur les affiches ou dans le matériel d'information sur les concours de photographie pour étudiant.e.s. Une telle utilisation est toujours gratuite et n'implique pas le paiement des droits d'auteur. Pour toute autre demande différente de celles mentionnées ci-dessus, le DSW/STW/Cnous/Crous s'engage à informer l'auteur concerné et à n'utiliser les photos qu'avec son autorisation préalable.

RESPECT DES CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve par la personne participante des présentes conditions de participation ainsi que de toute décision relative au concours. Les décisions sont définitives et sans appel. En cas de non-respect des conditions de participation, la candidature ne sera pas acceptée.